

# La loi

Le 8 janvier 1993, la loi dite Loi Paysage était votée au parlement. En cette fin d'année anniversaire, Openfield propose de revisiter cette question de la loi et du paysage. Sujet un peu ardu en apparence mais foisonnant, car la loi irrigue nos modes de vie et nos professions, et elle façonne aussi, de fait, le paysage.

Par Openfield 13 DÉCEMBRE 2023

Nous vous proposons d'entamer ce numéro par la lecture du récit que fait Anne Fortier Kriegel de l'ambiance qui régnait alors au ministère, dans les années 90 alors qu'elle était conseillère de Ségolène Royal, ministre de l'Environnement en exercice et porteuse du projet de loi. Elle raconte aussi comment le texte de présentation de la fameuse loi proposait une définition du paysage, qui n'a pas été reprise dans le texte législatif, ce qui aujourd'hui constitue sa faiblesse. C'est, en tout cas, le reproche qu'on lui fait. Un autre éclairage de ce moment nous est apporté par Jean-Luc Sadorge, dans l'entretien qu'il nous a accordé en tant qu'ancien directeur de la fédération des Parcs Naturels Régionaux. On y apprend comment cette même loi a pourtant permis, au travers d'un seul article, court et concis, de faire des PNR des outils puissants de protection et de projet des paysages.

Notre numéro se poursuit ensuite au travers de plusieurs articles explorant cette question du droit : celui de Régis Ambroise d'abord, ancien chargé de mission paysage au ministère, qui ne cesse depuis plusieurs années de réfléchir au lien entre paysage et agriculture. Il réagit notamment à cette actualité consternante qui voit valider le renouvellement du glyphosate jusqu'en 2033. Ainsi le droit devient dans cette situation l'ennemi du paysage comme celui de l'homme et de l'environnement.

Jean-Pierre Thibault revient au travers de deux articles sur la place du paysage au sein des politiques publiques, à travers notamment un article qui explore les actions dans ce domaine des pays voisins signataires de la Convention Européenne du paysage en 2000. Son second article milite pour que la méthode paysagère devienne l'un des outils majeurs de la transition écologique.

Malgré des déceptions et notre impatience, nous croyons en la force des lois. Ainsi ce numéro se fait le vecteur de ce plaidoyer, porté par le CAUE77 et l'association A.R.B.R.E.S pour qu'enfin existe une véritable Loi pour l'Arbre, seule manière d'enfin le protéger à la hauteur de ses fonctions et de sa valeur. Pour finir nous vous proposons de prendre un peu le large et d'arpenter avec Vanille Moisson le massif Cantalien, dans son travail de paysagiste au service d'une loi, celle dite Grenelle II, pour la préservation des paysages dans le cadre notamment des projets d'installation d'énergie renouvelable.

En vous souhaitant une bonne lecture,

Armande Jammes pour Openfield



---

POUR RÉFÉRENCER CET ARTICLE

**Openfield**, *La loi*, Openfield numéro 22, Décembre 2023

<https://www.revue-openfield.net/2023/12/13/la-loi/>